Université catholique de Louvain
Site de Woluwe, avenue Mounier 51, 1200 Bruxelles – Conférence dans le cadre du Programme UDA – 3/12/2015

« Bruxelles : histoire et perspectives d'une métropole cosmopolite »

Pierre LACONTE, auteur d'ouvrages sur l'urbanisme et le transport. Coauteur, avec R. Lemaire et J.-P. Blondel, du Plan directeur de Louvain-la-Neuve

L’exposé porte sur Bruxelles, métropole cosmopolite. Le constat de départ est en effet qu’aujourd’hui seuls 44 % de ses habitants sont belges de souche (tableau publié dans Brussels Studies en novembre 2015).
Le propos de l’exposé est que la ville elle-même a été tout au long de son histoire marquée par des acteurs étrangers. Bruxelles a été et est une ville largement déterminée de l’extérieur, une ville du dehors. Et le restera.

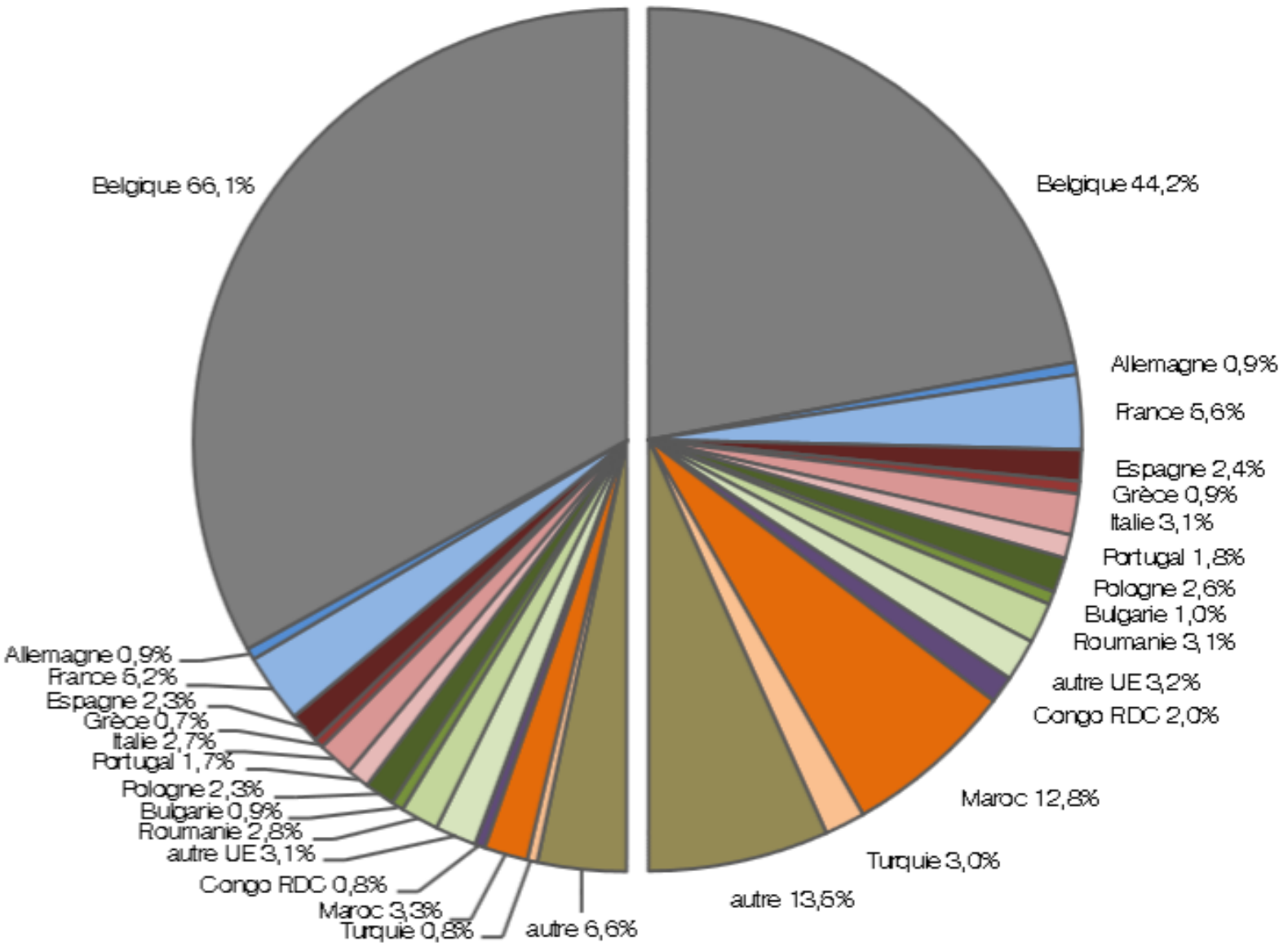
nationalité actuelle
première nationalité
Belgique 66,1%
Allemagne 0,9%
France 5,2%
Espagne 2,3%
Grèce 0,7%
Italie 2,7%
Portugal 1,7%
Pologne 2,3%
Bulgarie 0,9%
Roumanie 2,8%
autre UE 3,1%
Congo RDC 0,8%
Maroc 3,3%
Turquie 0,8%
autre 6,6%
Belgique 44,2%
Allemagne 0,9%
France 5,6%
Espagne 2,4%
Grèce 0,9%
Italie 3,1%
Portugal 1,8%
Pologne 2,6%
Bulgarie 1,0%
Roumanie 3,1%
autre UE 3,2%
Congo RDC 2,0%
Maroc 12,8%
Turquie 3,0%
autre 13,5%

© IBSA, 2015.

Wenceslaus de Luxembourg

Un des premiers acteurs étrangers du développement de Bruxelles a été Wenceslaus de Luxembourg. En 1355 la fille du Duc de Brabant Jean III monte sur le trône mais la population craint que son mari étranger, Wenceslaus de Luxembourg, n'abuse du pouvoir. Elle exige un renforcement de la protection des citoyens vis-à-vis du pouvoir ducal. Wenceslaus accepte de se soumettre à une sorte d'examen de passage, appelé « Joyeuse Entrée » (1356) et développe avec faste la Cour de Bruxelles, à l'égale de celle de son frère Charles IV, à Prague .

Philippe Le Bon Duc de Bourgogne

En 1430 Philippe le Bon, Prince français, cumule le titre de Duc de Bourgogne et de Duc de Brabant. Il apprécie l’hospitalité de Bruxelles et notamment l’accord de la ville en 1431 de lui construire une AULA MAGNA, centre de congrès avant la lettre et bâtiment symbolique du prestige et du pouvoir du Duc.

Aula Magna 1440

La construction de l’Aula Magna marque la première étape de l’établissement de Bruxelles comme capitale effective de la Bourgogne. Philippe le Bon développe à Bruxelles une cour au niveau de son ambition royale et y accumule d’importantes collections d’art imprégnées de l’esprit de la renaissance.

Charles-Quint

La période Bourguignonne se termine avec la mort du Duc Charles le Téméraire et le Duché de Brabant passe à l’Autriche. Un nouveau prince étranger prend le pouvoir sur le Brabant : Charles-Quint, personnage d’une envergure tout à fait hors du commun et d’une précocité digne d’Alexandre le Grand.

En effet en 1519, à moins de 20 ans, il réussit à être élu à la tête du Saint Empire germanique, contre son rival le Roi de France François 1er, en achetant les voix des grand électeurs grâce à un emprunt aux Fugger, qu'il ne remboursera jamais, et en utilisant les services du Prince évêque de Liège pour la distribution des fonds…

En 1527, il a l'audace de s'attaquer aux États pontificaux (sac de Rome et emprisonnement du Pape au Château Saint-Ange).

En 1530 il est couronné Empereur… par le Pape.

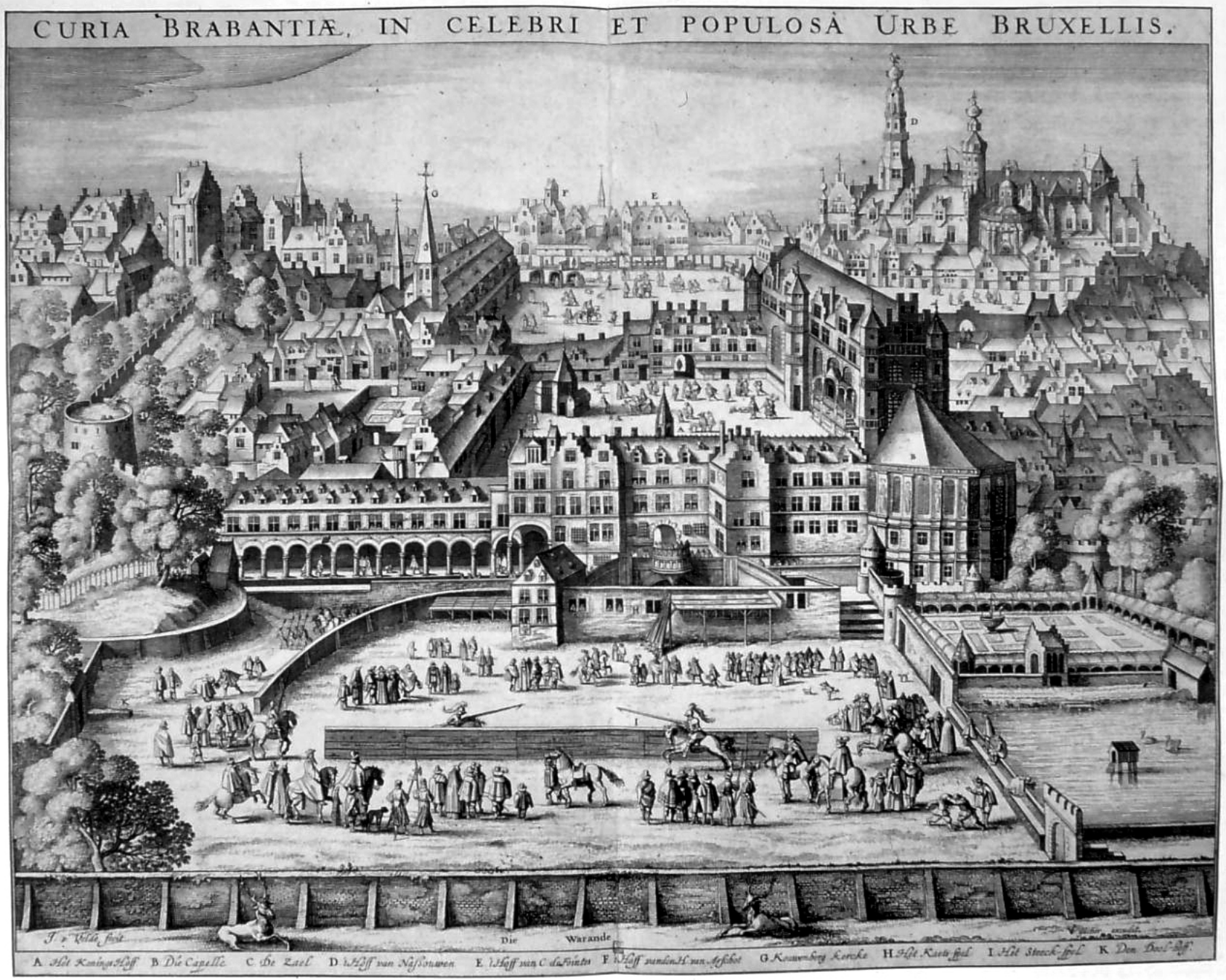

La cour de Brabant

La Chapelle de Charles-Quint 1525

C’est à Bruxelles qu’il fixe sa capitale et la place au centre de l’Empire « où le soleil ne se couchait jamais ».
Sa cour était d’une munificence digne de celle de Vienne , illustrée par la gravure montrant la Cour de Brabant (Curia Brabantiae in celebri et populosa urbe bruxellis).
Sa chapelle de 1525 rivalisait avec la Sainte Chapelle de Paris, comme le montre l’illustration.

Enfin, c’est à Bruxelles, dans l’Aula Magna de Philippe le Bon, qu’il abdique en 1555, en faveur de son fils Philippe II.
Le centre de l’Empire passe alors des Pays-Bas à l’Espagne. Bruxelles entre dans une longue période de marginalisation, et subit les guerres de religion entre l’Espagne catholique et les pays protestants.

C’est l’Union d’Arras (« Unie van Atrecht ») de 1579, qui consacre la rupture entre les provinces hollandaises protestantes, décidées à fonder une nation nouvelle, et les provinces belges catholiques, restées fidèles à l’Espagne.
1579 est donc la date fondatrice de la Hollande. Pour les provinces belges, c’est une année comme les autres, ignorée des manuels scolaires. 1579 est une illustration de la servitude volontaire des provinces belges par rapport à un Prince extérieur.

Archiduc Albert d’Espagne

Les années fastes revinrent brièvement avec la désignation par l’Espagne d’Albert et Isabelle (portrait de l’Archiduc Albert d’Espagne) pour gérer la Trêve avec la Hollande, bientôt rompue en 1621 et ensuite avec la nomination par l’Espagne en 1647 de l’Archiduc Léopold-Guillaume en tant que Gouverneur général. Ce stratège et collectionneur fait fleurir les arts et les lettres.

Le tableau de Teniers donne une idée de sa collection. Il quitte Bruxelles en 1656 en emportant ses collections.

Collection de l’Archiduc Léopold-Guillaume

Le déclin de l’Espagne, et donc de Bruxelles, s’accélère et encourage le Roi de France Louis XIV à étendre son Royaume aux Pays-Bas. Comme l’écrit de manière flagorneuse le poète Nicolas Boileau-Despréaux dans Le Lutrin : « Au seul bruit répandu de sa marche étonnante, / Le Danube s’émeut, le Tage s’épouvante, / Bruxelles attend le coup qui la doit foudroyer… ».

Louis XIV ne touche pas au palais de Charles-Quint et fait bombarder la ville basse, siège du pouvoir communal et de l’Hôtel de Ville.
Par opposition à la ville haute, siège de la Cour et de l’aristocratie, la ville basse est le lieu des marchands, des activités portuaires, des corporations d’artisans, des commerces et du pouvoir communal. La cathédrale, elle, se situe opportunément à flanc de colline entre la ville haute et la ville basse.
L’Hôtel de Ville symbolisait la fierté citoyenne, que voulait abattre Louis XIV.

Bombardement de la Grand-Place de Bruxelles par Louis XIV (peinture de Theo Van Eyll)

Le Duc Maximilien Emmanuel de Bavière

La tentative de conquête des Pays-Bas par Louis XIV ne lui réussit pas. Le Grand Électeur
Duc Maximilien Emmanuel de Bavière reconquiert les provinces méridionales et s’installe à Bruxelles. C’est lui seul qui coordonnera la reconstruction de la Grand-Place, vu les conflits de compétence insurmontables entre bruxellois, notamment entre le Magistrat de la ville (composé de membres des Lignages de Bruxelles), la Chambre des Tonlieux (Régie des Bâtiments publics) et l’Ammanie (l'Amman était une sorte de préfet et d’officier de police, directement nommé par le duc de Brabant).

Le « miracle » de la Grand-Place, joyau de la ville basse, tient à l’équilibre entre les parties monumentales et les parties d’architecture courante entre mitoyens, imposée par le Duc de Bavière, le haut de la Place en style Palladien, avec façade convexe.

D’où venait l’intérêt du Duc de Bavière pour Bruxelles ?
A l’instar du Stadhouder de Hollande Guillaume d’Orange, qui venait d’accéder au trône d’Angleterre, le Duc se voyait déjà le fondateur d’une dynastie héréditaire des Pays-Bas du sud et souhaitait marquer son ambition par une reconstruction rapide et réussie, ce qui fut parfaitement le cas.
En 1699, la mort de son jeune fils arrêta dans l’œuf les ambitions dynastiques de Maximilien Emmanuel de Bavière et son intérêt pour Bruxelles, qu’il quitta aussitôt.

On peut donc dire que le « miracle » de la Grand-Place s’est produit d’extrême justesse et par le fait du Duc Eugène Maximilien de Bavière, une fois de plus agent extérieur à la ville. Sans la volonté du Duc de Bavière, la reconstruction se serait probablement faite dans le désordre et l’improvisation, au gré des intérêts corporatistes du moment, ou peut-être pas du tout, vu le déclin économique lié à la marginalisation de Bruxelles au sein de l’Empire autrichien.

Il restait le Palais de Charles-Quint (Cour de Bruxelles), joyau de la ville haute.

Incendie du palais de Charles-Quint

La Cour de Bruxelles (Palais de Charles-Quint), épargnée par Louis XIV, fut détruite par la Cour de Vienne, indirectement.

L’incendie de 1731, qui devait lui porter un coup fatal, était superficiel, comme les incendies précédents. Les dégâts portaient essentiellement sur le corps de logis du Palais. Dès le dimanche suivant, la Grande Chapelle reprenait ses offices. Mais l’Administration impériale de Vienne prit la décision de ne pas restaurer le Palais, symbole d’une gloire ancienne digne d’oubli, de ne pas réparer la toiture et de laisser l’ensemble se dégrader. Le Palais fut concédé à des marchands de matériaux de construction! Toute la Cour de Bruxelles fut ainsi graduellement rasée, y compris l’Aula Magna de Philippe Le Bon et la Chapelle de Charles-Quint.

Les terrains furent lotis. Les jardins du Palais de Charles-Quint furent remplacés le Parc de Bruxelles, entouré des principales institutions du Brabant. Un plan, proposé par l'architecte de la Ville Claude Fisco, qui avait notamment réalisé la Place des martyrs, permettait de conserver la Grande Chapelle et de l'intégrer dans le nouvel ensemble. Il fut ignoré par Barnabé Guimard et Nicolas Barré, les architectes désignés par la Cour de Vienne, probablement désireuse de tout raser.

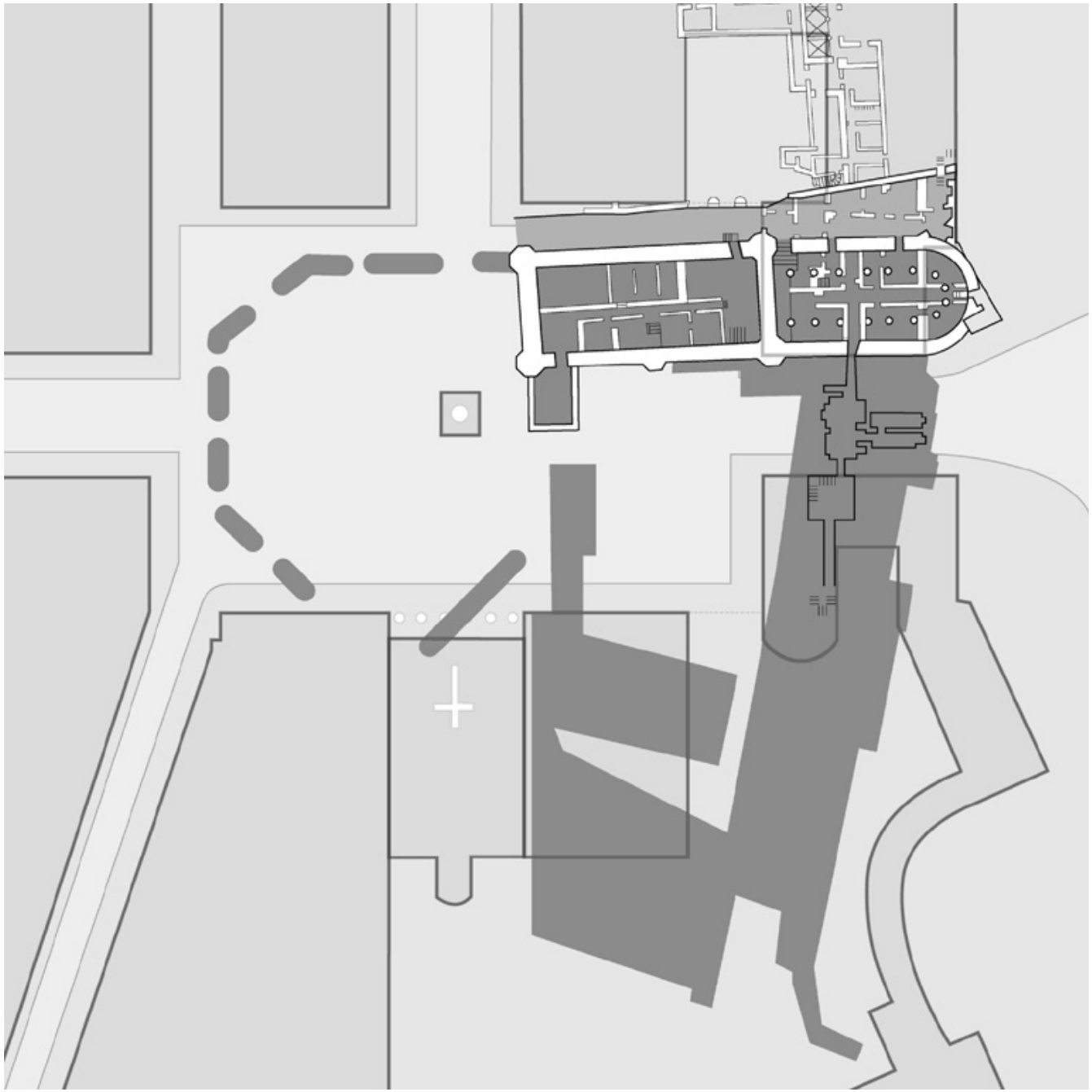

Le plan de la Place Royale et localisation de la Chapelle de Charles-Quint

Place Stanislas de Nancy

La Place Royale de Nancy (actuelle Place Stanislas), construite en 1757 par Thomas Belprey selon le « Plan général des deux villes de Nancy » (Ville-vieille et Ville-neuve), constitue un exemple de maintien du patrimoine architectural existant et de sa prolongation par un nouveau quartier, dans le style des lumières.

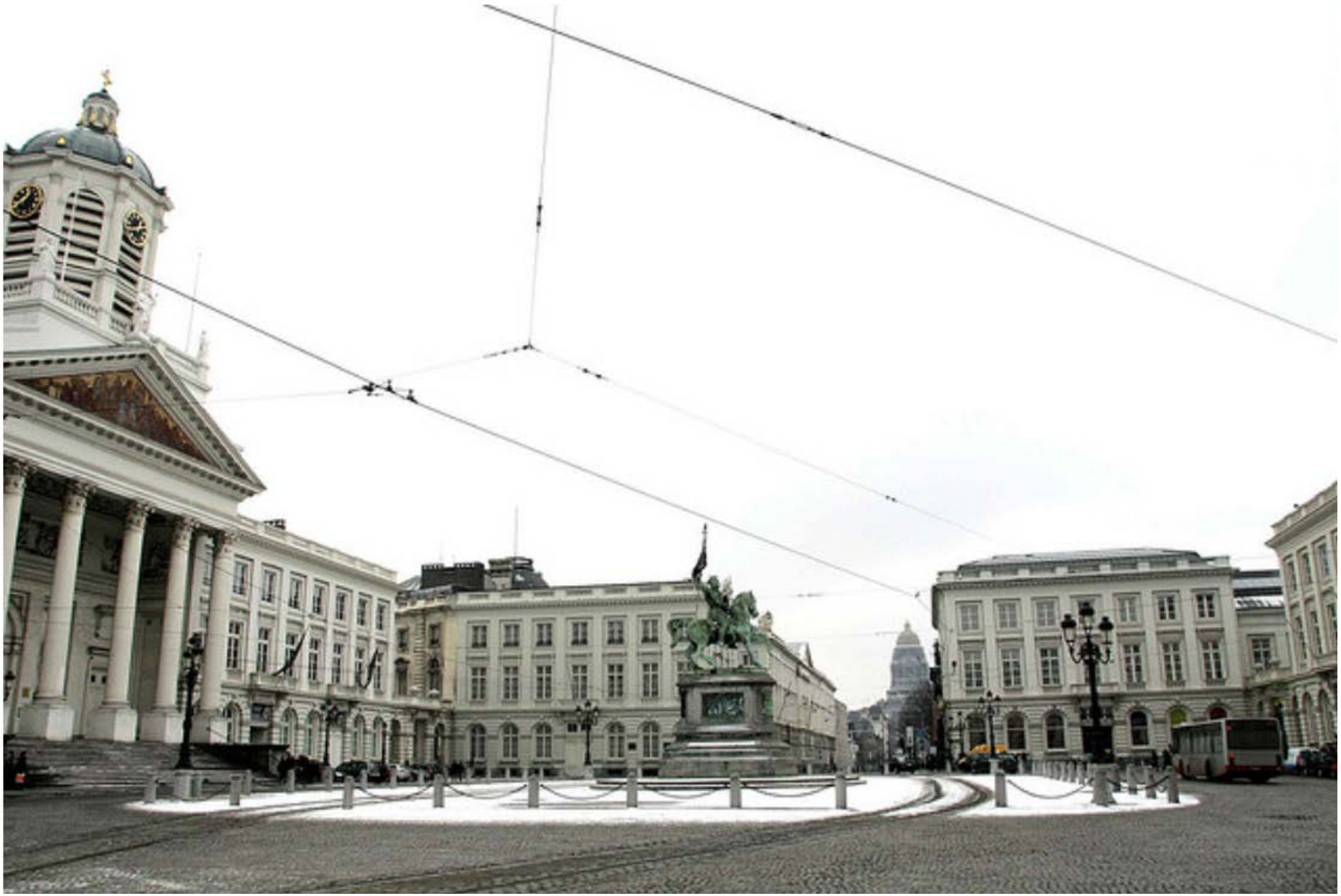

Place Royale de Bruxelles

La Place Royale de Bruxelles aurait pu prendre pour modèle celle de Nancy, restaurer le palais de Charles-Quint et construire un ensemble neuf quelques centaines de mètres plus loin. La grande Chapelle de Charles Quint était située plus ou moins à l’emplacement de l’actuel Belvédère (voir plan)

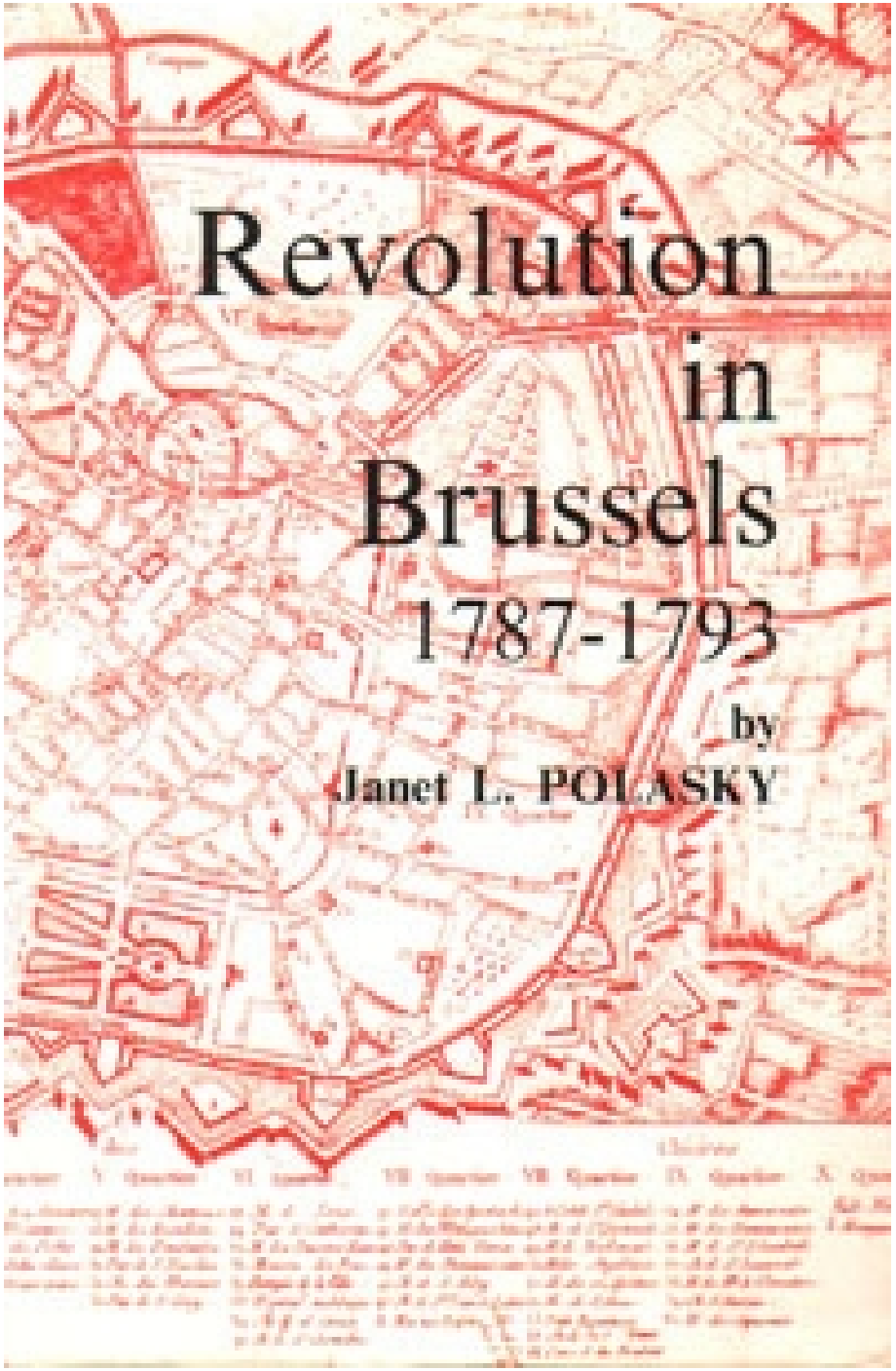

Janet Polasky « Revolution in Brussels »

L’histoire de Bruxelles sous l’Ancien Régime est donc marquée par la dépendance de la ville à l’égard des souverains successifs. C’est d’eux que sont venues les initiatives qui ont orienté son développement.
La dépendance la plus négative pour Bruxelles fut celle la Cour de Vienne, qui permit l’arasement total du Palais de Charles-Quint, et ensuite les actions vexatoires de Joseph II, qui aboutirent à la révolution brabançonne (voir l’ouvrage de Janet Polasky) et se termina par la conquête du Brabant (et de tous les Pays-Bas) par la France.

Portrait de Guillaume Ier des Pays-Bas

Au Congrès de Vienne de 1814, les provinces du Sud n'étaient pas représentées mais bien les Pays-Bas du Nord !

Le Congrès décida donc de rattacher les Pays-Bas du Sud à ceux du Nord et de confier l'ensemble à Guillaume 1er de Hollande.

Celui-ci, à nouveau un prince inconnu des Belges, se révéla un bienfaiteur pour Bruxelles:

-La loi de 1824 créant l'emphytéose, instrument de développement foncier

-Le creusement du canal,

-L'hospice Pacheco

-Le palais du Prince d'Orange, actuel palais des académies

Léopold Ier de Belgique

Léopold Ier, Prince allemand dévoué à la Belgique. Les journées révolutionnaires de 1830 et le départ précipité des troupes hollandaises ouvrirent la voie à l'émergence d'une nouvelle nation des Pays-Bas du Sud (Provinces Belgiques). Les notables se constituèrent en Assemblée constitutionnelle et firent appel au Prince Léopold de Saxe-Cobourg Gotha pour devenir le Roi des Belges, dans le respect de la nouvelle Constitution belge, particulièrement libérale.

La Belgique indépendante, et en particulier Bruxelles, recueillit les fruits de la politique de développement industriel de Guillaume 1er. Ce développement industriel et ferroviaire fut le moteur du développement urbain, notamment les Galeries Saint-Hubert.
Le règne de Léopold 1er illustre à nouveau comment le Prince totalement étranger que se choisirent les notables libéraux belges devint celui qui permit à la jeune Belgique indépendante de le rester.

Léopold II

Son successeur Léopold II fut lui aussi un Prince inconnu des Belges, allemand et francophile, acteur urbain extérieur et porteur d'un projet personnel fort, inspiré des villes royales et plus précisément du Paris impérial.

Toute l'action de Léopold II relevait d'une vision cohérente pour une capitale de niveau européen. Elle se traduisit par un plan général pour l'agglomération bruxelloise élargie ainsi que pour d'autres grandes villes (« Léopold II Urbaniste » Liane Ranieri).

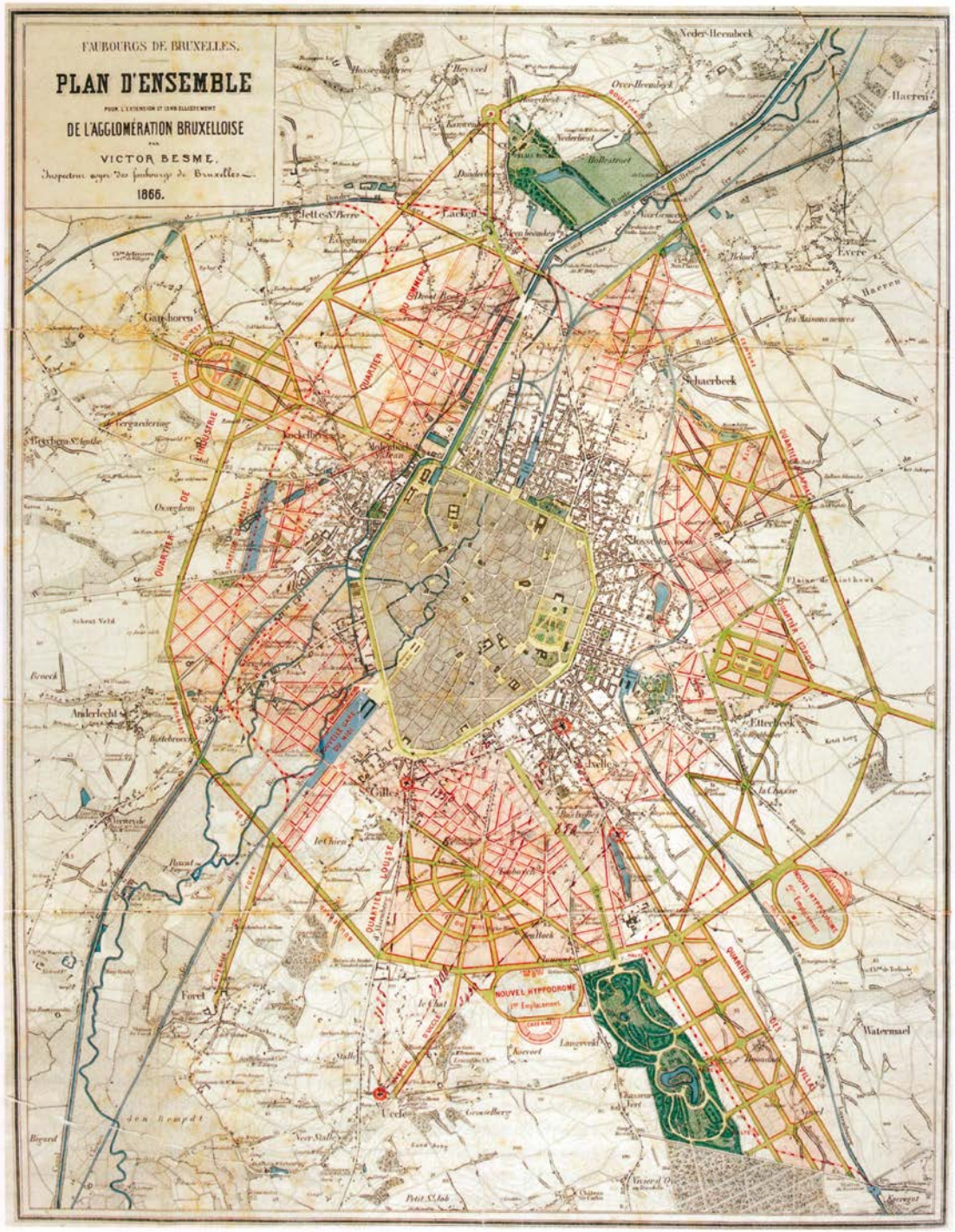

Plan d'ensemble de Bruxelles, établi pour Léopold II (1876)

Arcades du Cinquantenaire (photo Marc Ryckaert)

Avenue de Tervuren (photo Roman Szuszkiewicz)

Square Marie-Louise

Pour la réalisation de ses projets d’urbanisme, le Roi Léopold II utilisait toujours la même technique : il faisait financer la construction d’infrastructures publiques d’accueil à l’échelle d’un quartier, en particulier des espaces publics de qualité, et laissait en échange ses partenaires privés effectuer le lotissement et la construction d’immeubles dans ce quartier, selon des cahiers de charge précis assurant la qualité architecturale et la longévité des immeubles.
Ce fut le cas du Quartier du Cinquantenaire et du Quartier Nord Est, du quartier Josaphat, etc.

La vision de Léopold II et ses réalisations sont l’œuvre d’un acteur urbain extérieur par rapport aux Bruxellois, tout comme ce fut le cas des projets du Duc de Bavière pour la Grand-Place deux siècles plus tôt. Elle n’excluait pas des projets grandioses et impopulaires tels le Palais de Justice ou le projet de l’architecte français Henri Maquet pour le Musée des Beaux-arts, peu respectueux du tissu urbain.

Hôtel Aubecq, Avenue Louise (démoli)

L’aventure coloniale de Léopold II, issue de la seule volonté royale et étrangère aux citoyens belges, fut une source d’enrichissement considérable pour la bourgeoisie belge, s’ajoutant au développement des industries d’exportation. Cette classe d’entrepreneurs fut à l’origine d’une demande pour une esthétique en rupture avec l’éclectisme de l’époque et qualifiée d’ART NOUVEAU, qui prit fin avec la guerre de 1914. Le patrimoine Art Nouveau fut en grande partie démoli avant de revenir en grâce.

De l’ART NOUVEAU à l’ART DÉCO.
Au lendemain de la Guerre l’Art Nouveau fit place à l’Art Déco, le Palais Stoclet étant déjà une réalisation charnière entre les deux styles.

Palais des Beaux-Arts

Les développements marquants de l’entre-deux-guerres furent notamment :

-le Palais des Beaux Arts de Victor Horta (1922), à caractère très international, voulu par la reine Elisabeth contre la volonté du parlement, et
-le Parc des Expositions du Heysel, siège de l’Exposition mondiale de 1935.

On peut considérer que l’entre deux guerre fut un âge d’or de la vie urbaine en Belgique.

Les années qui suivirent la fin de la deuxième guerre mondiale ont vu l'arrivée de deux nouveaux acteurs extérieurs prépondérants:
-L'Europe
-Les sociétés multinationales.

L'Europe.
La première grande décision européenne fut la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) par le traité de Paris (1952).

Paul van Zeeland

Joseph Bech

La CECA fut une opportunité historique, extérieure à nouveau, pour la Belgique et Bruxelles : celle de devenir le pays-siège de la première institution européenne, dont tous les partenaires souhaitaient la localisation à Bruxelles. Seul contre tous le Gouvernement belge refusa ce choix (dans l'illusion que ses partenaires choisiraient Liège). Le 24 juillet 1952, après une nuit entière de discussions à Paris, le représentant de la Belgique, Paul van Zeeland (**photo**), confirmait son refus définitif « n'ayant de mandat que pour Liège ». Selon le témoignage de Jean Monnet dans ses Mémoires, à ce moment Joseph Bech **(photo)**, le Ministre luxembourgeois, surnommé le Talleyrand luxembourgeois, proposa de « laisser le travail commencer à Luxembourg ».

Ce choix fut immédiatement irréversible et riche en perspectives pour le développement de Luxembourg, qui n’avait jusqu’alors aucune vocation internationale. Pour la Belgique ce fut une relation perdant-perdant, à la fois pour Bruxelles et pour Liège.

La décision du Gouvernement belge tournait en outre le dos à la tradition séculaire d'accueil des provinces belges, décrite plus haut, depuis Wenceslaus de Luxembourg. Cette décision était également exceptionnelle en ce sens que le développement de Bruxelles fut contrecarré, non par un acteur étranger comme ce fut le cas de la Cour de Vienne, mais par le Gouvernement belge lui-même.

La deuxième décision européenne affectant Bruxelles fut la localisation des nouvelles institutions créées par le Traité de Rome de 1957. En 1952 tous les pays voulaient Bruxelles; en 1957 ils avaient tous leur propre candidat. La Belgique n'avait aucun atout, sinon sa place dans l'alphabet.
Le Traité prévoyait en effet une rotation semestrielle de la présidence, selon l'ordre alphabétique. La lettre B étant la première dans l'ordre, Bruxelles devait donc accueillir le premier Conseil des Ministres européen et mettre des bureaux à la disposition des fonctionnaires du Conseil et de la Commission. L'ouvrage la « Bataille des sièges » (Croisé-Schirtz p.29) confirme bien qu'aucun accord européen n'existait plus en faveur de Bruxelles, mais le provisoire devint permanent comme à Luxembourg en 1952.

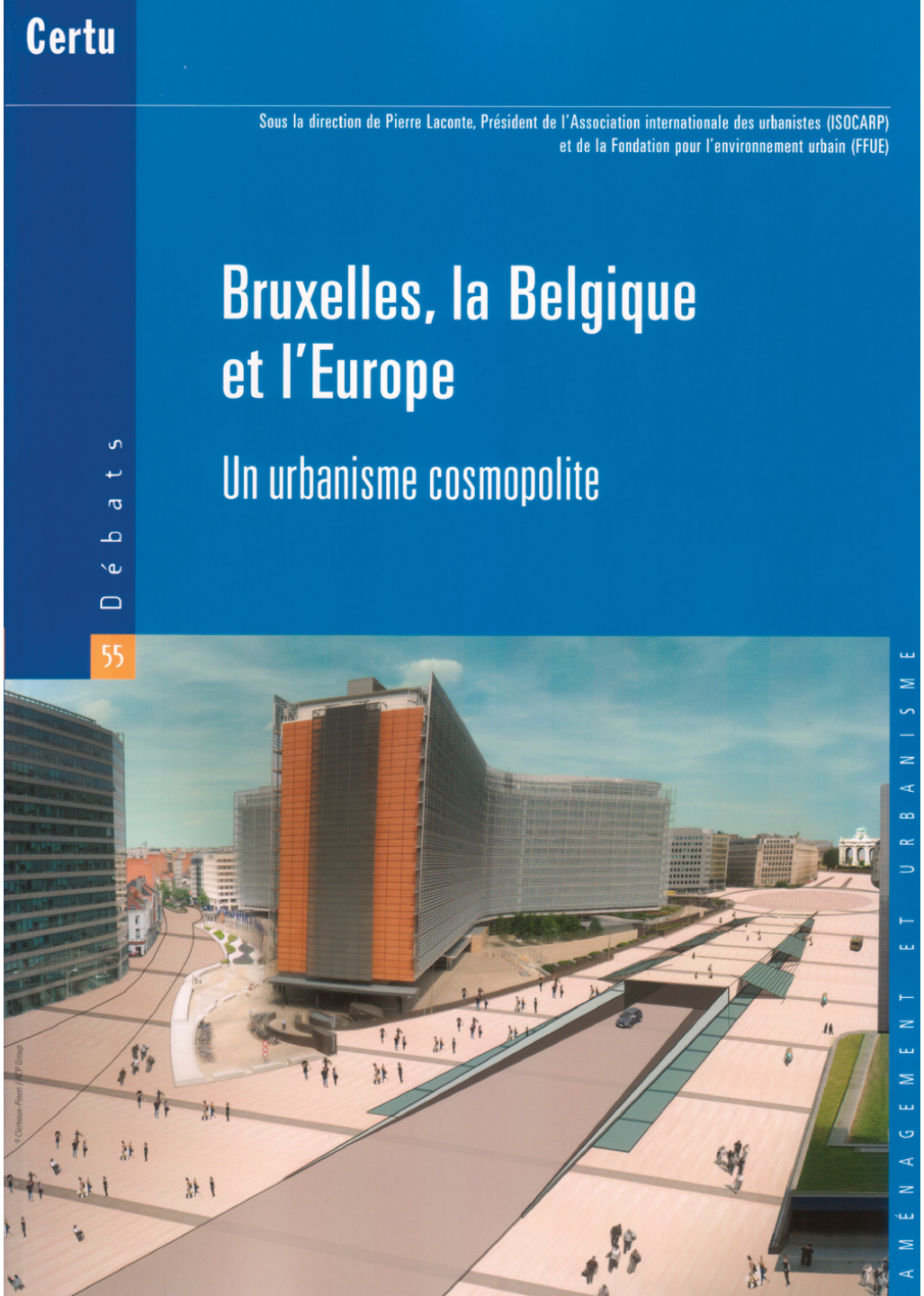

Commission européenne (immeuble Berlaymont) et projet de voieries et d'aménagement par B. Clerbaux

Parlement européen - Hémicycle central (arch. Atelier de Genval)

ORDER: FFUE.ORG
PRICE: 30€

BRUSSELS

PERSPECTIVES ON A EUROPEAN CAPITAL

Pierre LACONTE & Carola HEIN, Eds.

EU SUMMITS BUILDING © Philippe SAMYN and PARTNERS - STUDIO VALLE PROGETTAZIONI, architects / BURO HAPPOLD LIMITED, engineers

FOREWORD: **Siim KALLAS**
INTRODUCTION: **Charles PICQUÉ**

With the support of the Brussels-Capital Region

Publication of the Foundation for the Urban Environment

Conseil européen
immeuble du nouveau
siège (arch. Ph. Samyn)

1958 est donc une année charnière pour Bruxelles, qui se voit promue au rang de capitale européenne, sans opposition citoyenne, mais dans l'indifférence de la Ville.
Quant à la localisation européenne au sein de la ville, le Gouvernement belge proposa un immeuble situé Avenue des Joyeuses entrées, dans un quartier résidentiel, face au Parc du Cinquantenaire, qui fut vidé en quelques années de ses habitants pour devenir un quartier monofonctionnel appelé « quartier européen ».
On est loin de « Léopold II Urbaniste ».

Plan Manhattan et immeubles du World Trade Center

La mise en œuvre de la Jonction ferroviaire souterraine entre les gares du Nord et du Midi en 1952 aurait pourtant justifié la création d'un prestigieux quartier européen sur les terrains, libres ou sous-utilisés, situés autour de la Gare du Nord. La construction de la Cité Administrative le long de la Jonction nord midi (1957) en avait montré la possibilité.

Ainsi les responsables politiques belges ont laissé au secteur privé la responsabilité d'aménagements décisifs, tandis que les responsables européens se confinaient à des exigences fonctionnelles, telles le parking ou la sécurité des agents. Ce laissez-faire a encouragé la formation d'un quartier monofonctionnel à dominante sécuritaire, où l'espace public n'est guère pris en compte. Le quartier européen s'est donc développé depuis la fin des années cinquante, sans aucun plan directeur, au gré des propositions faites à la Commission européenne par des promoteurs pour loger ses services en expansion et les services du Parlement.

Les sociétés multinationales.

Les années 60 furent des années charnières de l'urbanisme en Belgique et à Bruxelles pour une deuxième raison : la prise de pouvoir des multinationales, acteurs extérieurs par définition.

Au lendemain de la guerre le redressement rapide du Port d'Anvers et de l'économie belge en général, et l'ouverture de la Belgique au commerce international, ont permis notamment l'essor de secteurs multinationaux puissants, en particulier les secteurs pétrolier, routier et automobile. Il s'y est ajouté le secteur nucléaire et financier Français. Les décisions économiques affectant la Belgique sont le plus souvent prises à l'étranger.

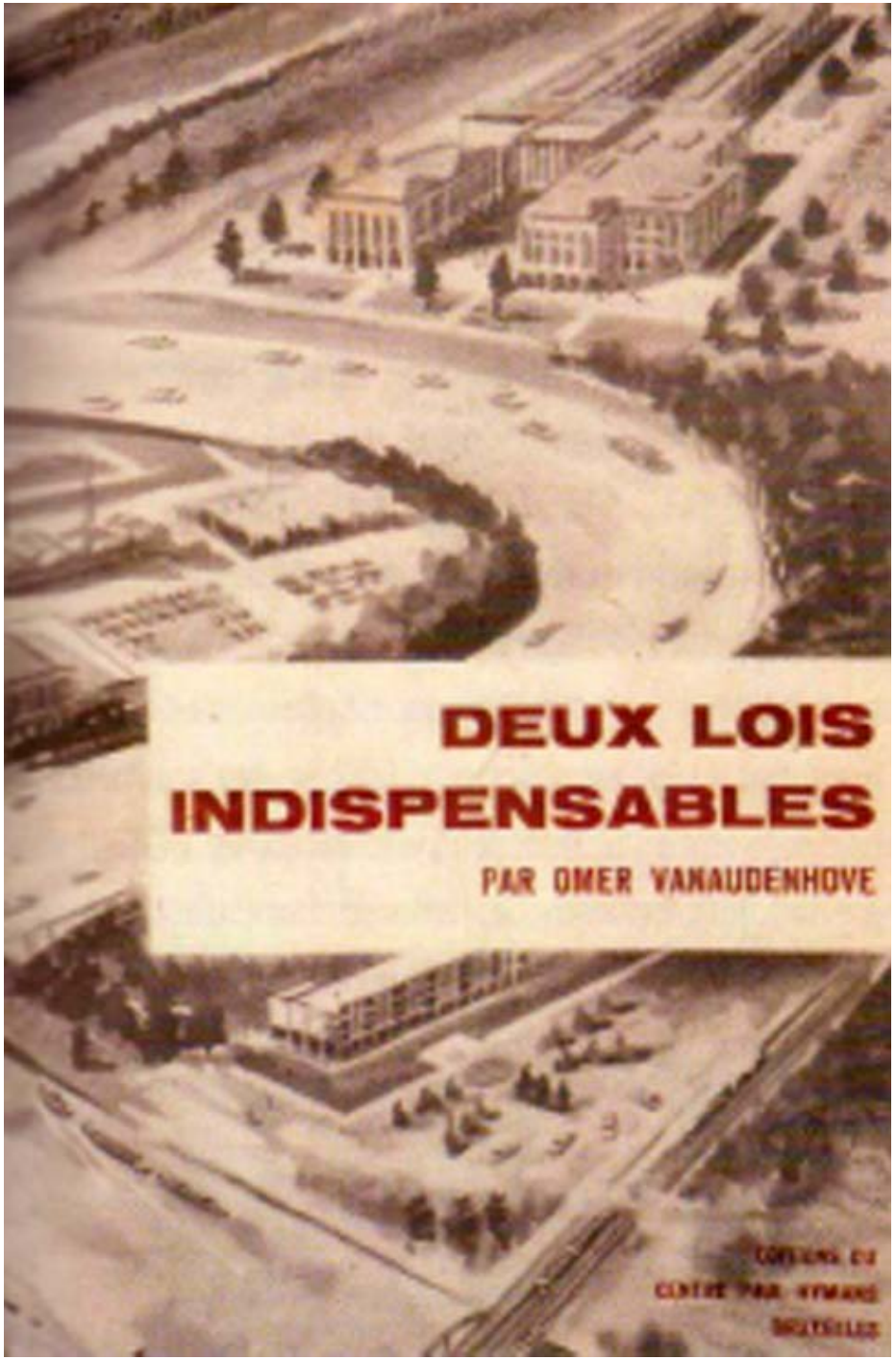

« Deux lois indispensables »,
par Marcel Van Audenhove
1960

L’Expo 1958 permit de gigantesques travaux routiers, notamment la transformation du Boulevard Léopold II en autoroute urbaine surélevée, qui eut surtout pour résultat de dévaloriser tout ce Boulevard et le quartier résidentiel avoisinant.
Pour faciliter encore davantage un développement urbain de type fonctionnaliste le Gouvernement fit adopter une législation explicite à cet égard (« Deux lois indispensables », par Marcel Van Audenhove 1960 – ILL. Couverture). Ces dispositions avaient pour effet de permettre, à l’instar du Highway Act américain de 1956, un fonds pluriannuel débudgétisé pour les travaux routiers (développé plus tard sous le titre de Plan De Saegher) et de favoriser la transformation des villes belges en permettant à tout promoteur disposant de la moitié d’un îlot de bénéficier d’un droit d’expropriation du reste de cet îlot, et d’encourager l’étalement urbain en établissant des mécanismes facilitant l’obtention de permis de lotir sur des terrains agricoles périphériques.

La « périphérisation ».

La Loi de 1962 sur l'urbanisme et les autres incitants au développement de la périphérie des grandes villes a entrainé un mouvement centrifuge de population et d'emploi vers la périphérie et a engendré quelques pôles urbains nouveaux autonomes au sein de la métropole centrale belge.

Gare Schuman (chemin de fer et métro) nouveau lien direct entre le Quartier européen et l’aéroport

Zaventem et l’axe Bruxelles-aéroport.

L’aménagement du territoire aéroportuaire et de sa périphérie relèvent de la compétence exclusive de la Région flamande et des communes concernées (Zaventem, Diegem et Vilvoorde). En fait la compétition entre ces communes flamandes a entrainé une offre immobilière surabondante et qui le sera encore davantage avec la réalisation du centre d’achats U-place.

Développement multimodal autour de l'aéroport de Bruxelles

Développement d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Le « cluster » de Louvain-la-Neuve-Ottignies / Wavre

La section francophone de l'Université catholique de Louvain, obligée de quitter cette ville, décida de s'établir dans le Brabant wallon et non dans l'agglomération bruxelloise, comme le proposait le Gouvernement belge de l'époque (Van den Boeynants). Cette décision, prise sous l'influence de la majorité wallonne de la communauté universitaire, a entraîné le développement universitaire et urbain de Louvain-la-Neuve, devenu graduellement un pôle de services à l'échelle de la Région wallonne.

Les atouts de Bruxelles dans la concurrence internationale.

La situation géographique exceptionnelle de Bruxelles et la bonne accessibilité de la capitale par rapport aux autres villes européennes reste un atout essentiel.
En effet Bruxelles se classe en tête de toutes les villes européennes en nombre de personnes accessibles en 4 heures de train, soit 100 millions (150 millions en 2025), dont le revenu brut est de quelque 30.000 € par an.

Les qualités géographiques de Bruxelles comme ville carrefour seront encore améliorées sous peu à la suite de la mise en service de la liaison TGV Bruxelles Zaventem Schiphol Amsterdam et par la nouvelle liaison ferrée entre l'aéroport et le quartier européen, qui augmenteront le choix des moyens d'accéder à Bruxelles depuis les autres villes sièges d'institutions européennes.

Par contre les visions politiques des institutions belges sont plus diverses que jamais.
Le Parlement flamand a voté en 1999 à la quasi-unanimité en faveur de la cogestion de Bruxelles par les deux communautés, y compris pour l'international.
La Région de Bruxelles-capitale quant à elle a établi un plan de développement international basé sur un rapport du consultant Price Waterhouse (2007).
Le système des partis politiques exclusivement communautaires empêche une gouvernance effective de la région de Bruxelles-capitale
https://hermanusinfo.wordpress.com/2015/11/28/lettre-ouverte-au-president-dups-et-au-membres-de-la-federation-bruxelloise
Par ailleurs le Plan Communal de développement de la Ville Bruxelles ignore l'international parmi ses objectifs prioritaires.

Ce « plan international » résume les atouts et faiblesses de Bruxelles de la manière suivante :

-forces

-faiblesses

-opportunités

-menaces.

Strengths – Forces

- Bruxelles est un nom très porteur et très connu
- Capitale de l'Europe
- Qualité de la vie (éducation, santé, gastronomie, environnement, sécurité)
- Maîtrise des langues
- Position centrale en Europe et bonne connectivité avec l'extérieur

Plan des espaces verts de Bruxelles et de sa périphérie immédiate

On pourrait y ajouter le capital d’espaces verts hérité de Léopold II et l’abondance d’espaces potentiellement disponibles au sein de la Région de Bruxelles-Capitale (160 km2, soit près du double de Paris sans les Bois) .

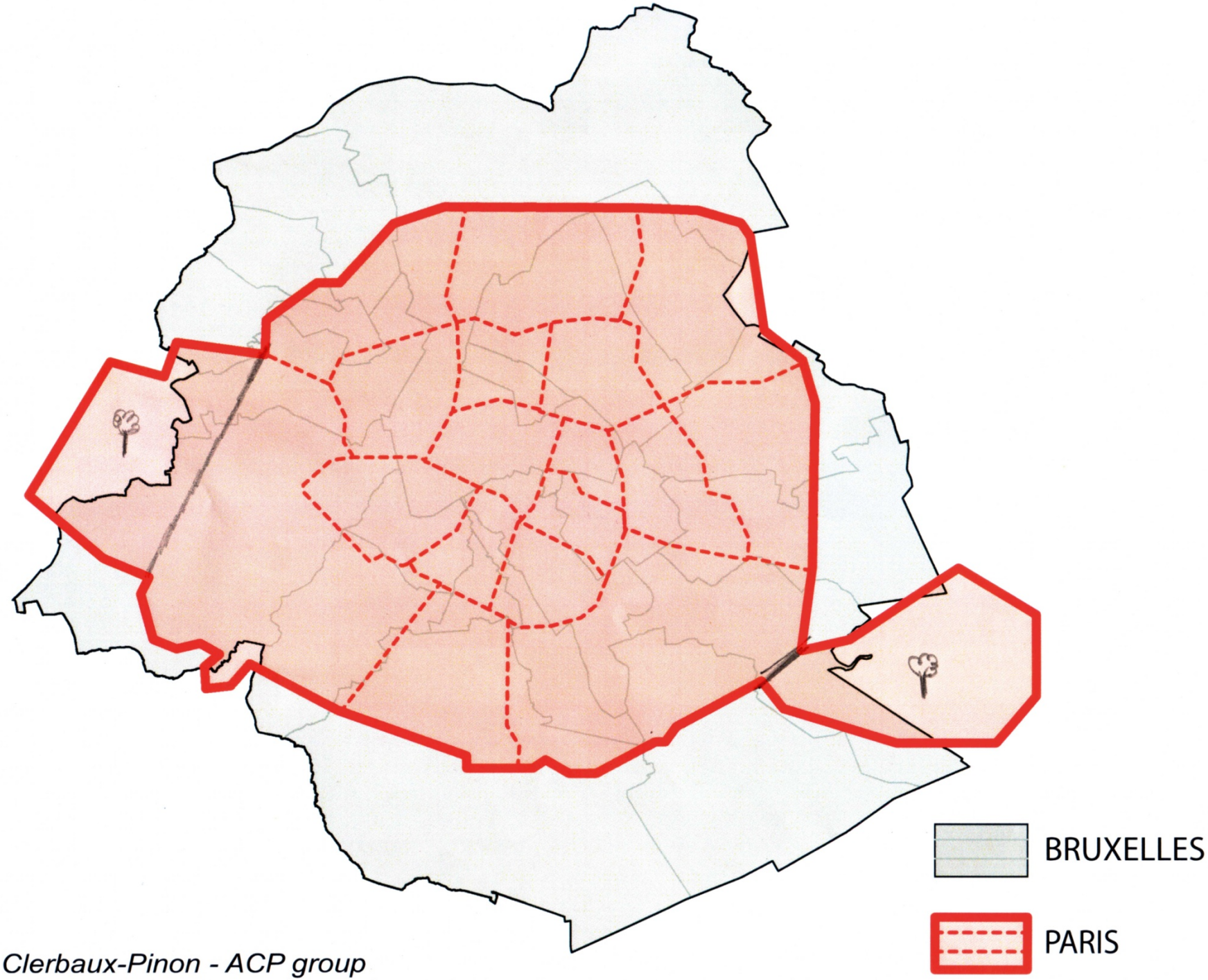

© Clerbaux-Pinon - ACP group

Weaknesses - Faiblesses

- Incohérence de l'image (dispersion des moyens et fragmentation de la décision)
- Manque d'équipements sur le segment MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions)
- Déficit majeur en terme de marketing de ville
- Communautarisation de matières importantes pour l'image de Bruxelles: Tourisme et Culture
- Appauvrissement de la ville: taux de chômage élevé, exclusion sociale

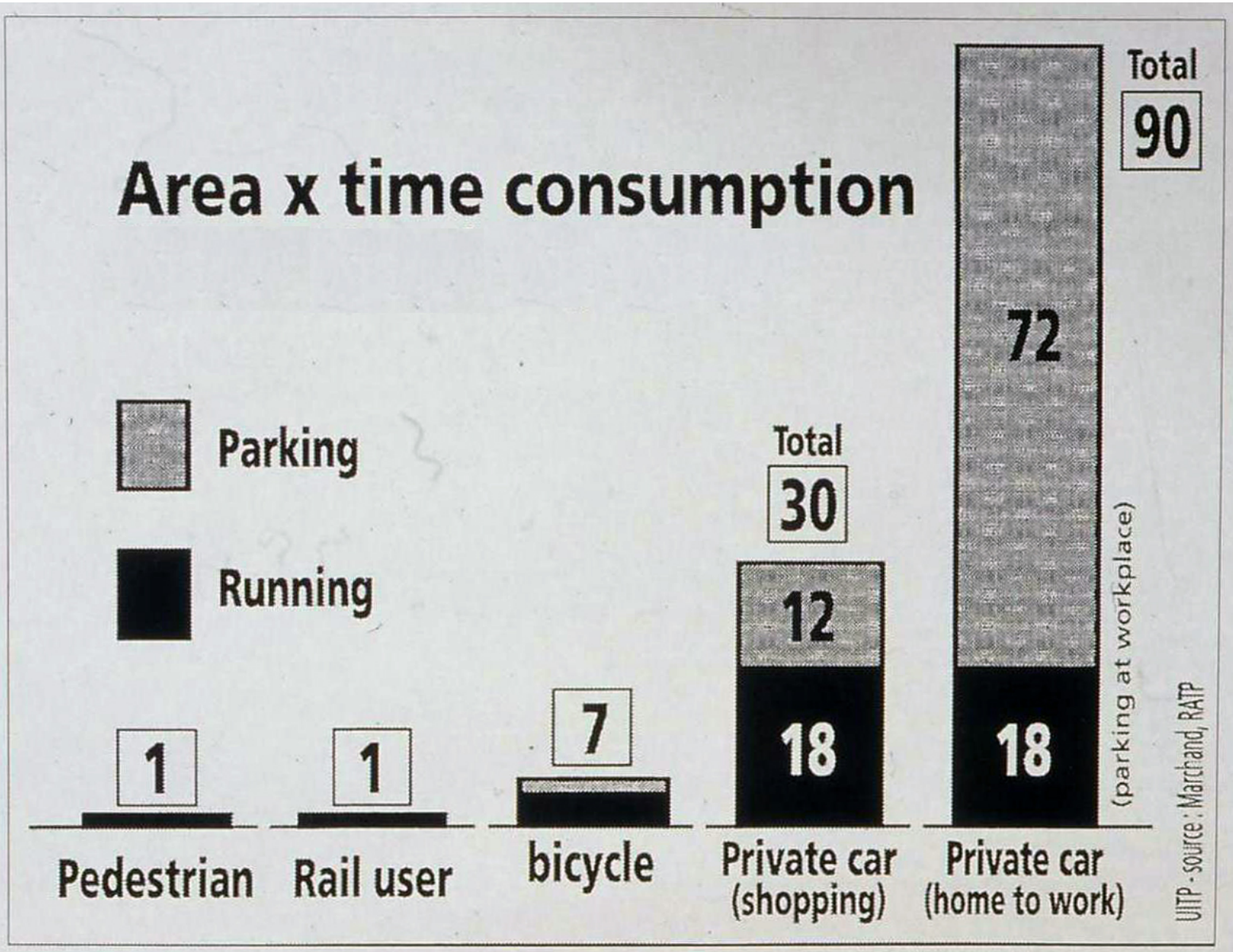
Area x time consumption
Parking
Running
1
1
7
Total
30
12
18
Total
90
72
18
(parking at workplace)
Pedestrian
Rail user
bicycle
Private car (shopping)
Private car (home to work)
UITP - source : Marchand, RATP

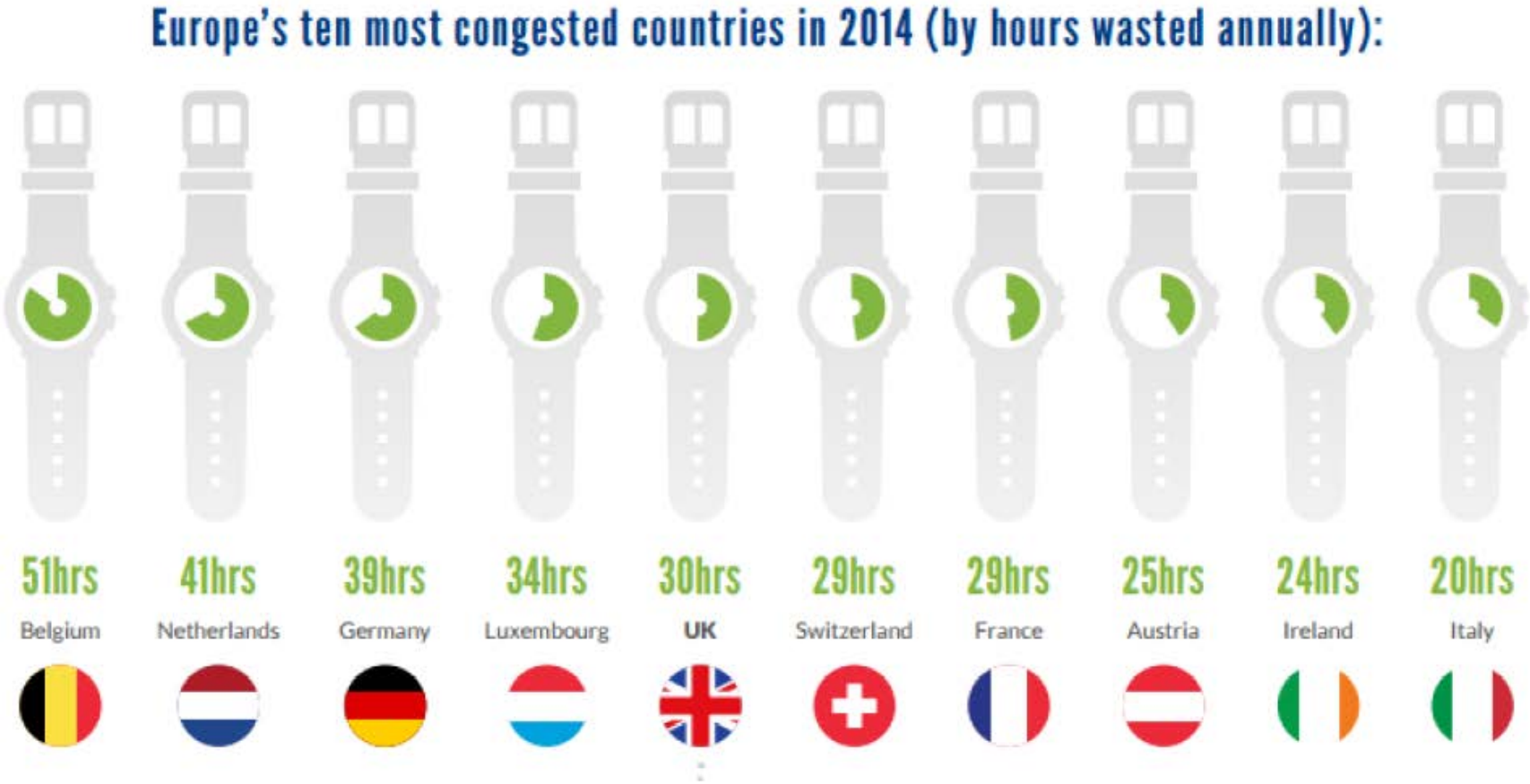

Source : INRIX

Opportunities - Opportunités

- Affirmation de l'envergure internationale : Bruxelles-Capitale de l'Europe
- Marchés émergents (Asie, Europe de l'Est)
- Potentiel MICE existant (Heysel, Tour&Taxi, etc.)
- Mise en valeur du patrimoine culturel et architectural
- Cohérence statut de capitale et moyens financiers mis à disposition

Threats - Menaces

- Concurrence de villes consentant des lourds investissements pour attirer le segment MICE
- Incertitudes institutionnelles (évolution de la Belgique et de la place de Bruxelles)
- Concurrence des villes de l'Est
- Congestion urbaine
- Euroscepticisme et fragilisation des institutions européennes

PERSPECTIVES

On peut estimer que la place internationale future de Bruxelles est largement prévisible de par son passé, c.-à-d. que la détermination de son développement par des facteurs exogènes se poursuivra, notamment les activités résultant de l'Europe, moins affectées par le coût salarial.

L’afflux des réfugiés, résultant notamment des guerres d’Irak et de Syrie, posera un problème d’insertion spécifique. En effet la Belgique a une politique d’accueil essentiellement quantitative, alors que l’Allemagne par exemple distingue soigneusement les réfugiés politiques, souvent utilisables directement par les employeurs, et rapidement intégrés au système social, par opposition aux réfugiés économiques, qui sont refoulés.

Le nombre des réfugiés provenant des pays affectés par le changement climatique ne peuvent encore qu’être estimés très approximativement.

Par ailleurs l’impact du contrôle de l’économie européenne par les multinationales devrait s’accroitre, dans le cadre des accords transatlantiques en préparation, et donc accroître la dépendance belge.

Au niveau social on peut s’attendre à des tensions accrues dues à l’afflux des populations musulmanes issues de l’immigration et de leur natalité galopante à la suite du système social fédéral belge, des plus généreux, et du faible niveau de contrôle des éléments radicaux.

Au niveau de la sécurité l’amélioration du problème de la perception d’insécurité exigerait une coordination des pouvoirs fédéraux, régionaux et locaux, qui n’est pas effectivement à l’agenda. Une telle coordination ne dispose pas du consensus entre partis politiques nécessaire à cet effet. Cela vaut a fortiori pour la coordination entre pays proches.

La situation de la Belgique n’est cependant pas fondamentalement différente de celle de ses voisins à cet égard.

L’accessibilité aérienne et ferroviaire internationale de Bruxelles devrait rester favorable par comparaison avec celle des métropoles concurrentes et constituer un atout majeur.

Par contre le problème de la congestion routière ne pourra que s’accroître vu que les groupes d’intérêt internationaux et nationaux favorables au subventionnement des énergies fossiles et du tout-automobile continuent de monter en puissance en Belgique (maintien des voitures de société et du rythme de motorisation), sans prendre en compte l’augmentation de la congestion.
Par comparaison Vienne, la concurrente principale de Bruxelles, a une politique délibérément favorable au transport public.
Le rapprochement des logements par rapport au lieu de travail pourrait être un palliatif favorable à Bruxelles.

La vitalité des quelques cent quartiers bruxellois à fonctions mixtes devrait continuer de contribuer à la qualité de la vie locale.

En termes comparatifs généraux Bruxelles devrait donc rester une métropole cosmopolite susceptible d'attirer des activités internationales diversifiées, bien que le profil national du pays soit des plus bas et sa gouvernance soit des plus faible, à moins que ce ne soit précisément cela qui attire les activités cosmopolites.
Fluctuat nec mergitur.

Quelques références

•CROISE-SCHIRTZ, E. « La bataille des sièges 1950-1958 », in : « Luxembourg face à la construction européenne », Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman, Luxembourg 1996
•EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY, EEA Report 10/2006 « Urban Sprawl in Europe – The ignored Challenge", Copenhagen 2006
•GILOT, C. "La place et la ville: notes sur l'ouverture" Thèse, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve 1995
•GOUVERNEMENT FLAMAND, « Bruxelles, un accueil chaleureux – Rencontrez la Flandre dans sa Capitale », Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Bruxelles 2007
•LACONTE, P. (Ed.) "L'aéroport, le train et la ville", Liège: Perron, 2005
•LACONTE, P.et HEIN, C. (Eds) « Brussels : Perspectives on a European Capital » Brussels : Aliter 2007.
•MONNET, J. "Mémoires", Paris: Fayard, 1976
•POLASKY, J., Revolution in Brussels, 1787-1793, Bruxelles: Académie Royale, 1987
•SOLY, H. (Ed.) "Charles-Quint 1500-1558", Bruxelles: Fonds Mercator 1999
•STENGERS, J. (Ed.), Bruxelles, "Croissance d'une capitale", Antwerpen, Mercator 1979.